

**ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE
ET DES HORTILLONNAGES**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

**Je fais un don de € à l'Association des jardins paysagers
des Hauts-de-France et des Hortillonnages afin de soutenir ses actions.**

Mode de paiement choisi :

- Par chèque à l'ordre de l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages à poster avec le bulletin à l'adresse suivante :
Art & jardins – Hauts-de-France - 56, rue du Vivier – 80000 Amiens
- Par virement bancaire
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0221 9362 640
BIC : CCOPFRPPXXX

Déductions fiscales :

66% du montant donné pendant l'année fiscale précédente dans la limite des 20% du revenu imposable
(exemple : pour 50 €, le don ne coûtera que 17 € après déduction).

En soutenant l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages vous lui permettez de développer de nouveaux projets et de poursuivre ses actions dans toute la région et même au-delà : créations de nouveaux « Jardins de la Paix », créations des nouvelles œuvres et acquisition de matériel nautique dans le cadre du « 10eme Festival International de Jardins des Hortillonnages » d'Amiens, réalisations de « jardins participatifs » dans le bassin minier, productions artistiques et paysagères dans le cadre de la programmation ELDORADO – lille3000, organisation de rencontres et de conférences autour de la création paysagère et du développement durable...